

St-Stanislas-de-Champlain	semi-urbain	3
Proulxville	à commission	6
La Croche	à commission	2
Ste-Genève-de-Batiscan	semi-urbain	1
Lac-aux-Brochets	à commission	1
St-Narcisse	semi-urbain	4
St-Alban	semi-urbain	2
St-Ubald	semi-urbain	3
St-Thuribe	à commission	4
St-Tite	semi-urbain	6
Ste-Thècle	semi-urbain	4
La Tuque	auxiliaire 1	—
St-Prosper	semi-urbain	2
Portneuf Station	semi-urbain	4
St-Maurice	semi-urbain	3
St-Gilbert	à commission	2
Ste-Anne-de-la-Pérade	semi-urbain	5
Vincennes	à commission	4
St-Marc-des-Carrières	semi-urbain	5
Rivière Mekinac	à commission	4
Portneuf	semi-urbain	5
Cap-de-la-Madéleine	auxiliaire 9	—
St-Adelphe-de-Champlain	semi-urbain	4
St-Casimir	semi-urbain	4
Rivière Matawin	à commission	2
Sannaur	à commission	3
La Tuque	auxiliaire 2	—

LES PROJETS FÉDÉRAUX À FORTE PROPORTION DE
MAIN-D'ŒUVRE—LA DEMANDE DE FONDOS

Question n° 4052—**M. Corbin:**

Le bureau régional du ministère des Transports de Moncton a-t-il sollicité ou présenté une demande, dans le cadre des Projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre, en 1974 ou en 1975, pour la création d'emplois près de Saint-Léonard (N.-B.), dans une zone prévue pour la construction d'un aéroport et, dans l'affirmative, a) quand la demande a-t-elle été présentée, b) quelle somme a-t-on demandé, c) combien d'années-hommes auraient été créées, d) quelle réponse a été donnée?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le bureau régional de l'Atlantique a présenté une demande de fonds dans le cadre des Projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre pour la création d'emplois près de Saint-Léonard (Nouveau-Brunswick) a) Le 10 septembre 1975. b) \$300,000. c) 18,3 années-hommes. d) Ce projet n'a pas été approuvé dans le cadre des Projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre.

* * *

[Traduction]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Auriez-vous l'obligeance, monsieur l'Orateur, d'appeler la question n° 3919, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

*L'EMPLACEMENT DES STATIONS DE SAUVETAGE SUR LA
CÔTE DE L'ATLANTIQUE

Question n° 3919—**M. Marshall:**

1. L'emplacement des stations de sauvetage sur la côte de l'Atlantique présente-t-elle une brèche d'environ 400 milles le long de la côte ouest

Sécurité à l'immigration—Loi

de Terre-Neuve et, dans l'affirmative, a) le ministère des Transports étudie-t-il la possibilité de créer des bases supplémentaires dans ce secteur afin de protéger les bateaux de pêche, b) a-t-on terminé la révision que l'on avait promis d'entreprendre de la politique nationale de recherche et du sauvetage en vue de déterminer les besoins des systèmes de bateaux et les secteurs juridiques qui se rapportent aux opérations de recherches et de sauvetage?

2. Si la révision a été complétée à la Chambre des communes, sera-t-elle déposée et, dans l'affirmative, quand?

[Traduction]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui, mais le fait qu'il n'existe pas de station de sauvetage sur la côte ouest de Terre-Neuve ne signifie pas que les pêcheurs de la région sont sans protection. La loi exige de tous les marins qu'ils s'entraident en cas de péril en mer, et cette obligation est depuis longtemps devenue une tradition. Les navires de pêche œuvrant au large de la côte ouest de Terre-Neuve peuvent compter sur l'aide des autres navires de pêche, des garde-côtes gouvernementaux ainsi que sur celle des navires de ligne de toute nationalité qui peuvent être en mesure de leur porter secours. a) La nécessité d'établir d'autres stations de recherche et de sauvetage en mer est à l'étude pour toutes les eaux canadiennes, y compris celles au large de la côte ouest de Terre-Neuve. b) Oui.

2. Non. Cette étude a été effectuée au sein du ministère des Transports afin de recueillir les données et les renseignements nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de recherches et de sauvetage. On est actuellement en train de mettre sur pied une politique révisée de recherches et de sauvetage fondée sur les résultats de cette étude, et le cabinet en sera saisi aussitôt que possible pour donner son approbation.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI PROVISoire SUR LA SÉCURITÉ À
L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT L'EXPULSION DES ÉTRANGERS
INDÉSIRABLES

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) propose: Que le bill C-85, concernant la sécurité à l'immigration, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, je crois que le leader à la Chambre a indiqué plus tôt aujourd'hui que ce bill devrait être renvoyé au comité plénier, plutôt qu'au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, après la deuxième lecture.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à confirmer que c'est ce qui a été entendu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: Si c'est ce que la Chambre a convenu, la motion sera modifiée.